

Je soussigné, Henri FLAGEUL, Maire, certifie avoir convoqué le sept mai deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal, pour le quinze mai deux mille vingt-quatre, à vingt heures, salle de la Mairie.

Ordre du jour

- Travaux Ecole : location de classes modulaires
- Programme de voirie 2024
- Demande d'aide financière
- Entente ALSH
 - Validation du renouvellement de l'entente
 - Validation des tarifs 2024
 - Désignation d'un élu référent
- Bibliothèque : fréquentation 2023
- Tirage au sort jurés d'assises
- Elections Européennes
- Questions diverses

SESSION DU 15 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Henri FLAGEUL, Maire.

Présents : Stéphane FOUCAULT – Jocelyne LE TINNIER – Robert MOISAN – Christelle URVOIX – Michel HARNOIS – Brigitte LE DUC – Lionel NOURY – Annie LE GOFF – Laurent CARREE – Lionel LE SAUX – Roselyne URVOY – Gwenaëlle LAOUENAN – Erwan OLLIVRO – Paulette GICQUEL – Martine VALLEE – Philippe BIDAN – Hervé LE DOUCEN

Absente excusée : Stéphanie BOUVET

Secrétaire de séance : Martine VALLEE

Secrétaire auxiliaire : Christophe NÉVO

Membres en exercice : 19

Présents : 18

Représenté : 0

Votants : 18

1. COMPTE RENDU DU 27 MARS 2024

Le compte rendu du 27 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. TRAVAUX ECOLE : LOCATION DES CLASSES MODULAIRES

La prochaine phase de travaux prévoit la démolition de l'étage ainsi que la rénovation du rez-de-chaussée existant. Ces travaux nécessiteront donc le transfert d'une partie des élèves dans le bâtiment en cours de construction mais également dans des classes modulaires.

Plusieurs entreprises ont été contactées pour chiffrer le coût d'installation et de location des classes modulaires.

	ISOCUB	JAMART	LOCARMOR	LE GOUPIL INDUSTRIE	PORTAKABINE
Durée					8 mois
Loyer du projet					2 527.00 €
Transport Aller					7 090.00 €
Installation sur site					2 589.00 €
Grutage aller	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse	Pas de réponse	1 806.00 €
Calage bâtiments					1 760.00 €
Grutage retour					1 806.00 €
Démontage sur site					2 589.00 €
Transport retour					7 090.00 €
	Tel du 08/04, mails 08/04 et 06/05	Ne couvre pas ce département	Tel du 05/04, mails 05/04 & 06/05)	Tel du 05/04, mails 05/04 et 06/05)	
Total HT					27 257.00 €
TVA					5 451.40 €
Total TTC					32 708.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Demande** de se renseigner sur le coût du transport par une autre entreprise ;
- ✓ **Valide** le devis tel que présenté ;
- ✓ **Autorise** M. Le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

3. PROGRAMME DE VOIRIE 2024

M. Le Maire indique que faute de documents présentés par LOUDEAC COMMUNAUTE, ce point sera revu ultérieurement. Robert MOISAN précise que 3 entreprises (EUROVIA, EIFFAGE et COLAS) ont candidaté pour ce marché.

4. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

M. Le Maire donne lecture du courrier reçu par Goulwen URVOIX gérant du nouveau commerce « La Motte Gourmande » qui débutera ses activités de bar, restaurant, cave épicerie fine courant mai. Le gérant sollicite l'aide de la Commune à hauteur de 500 € afin de faciliter le lancement de ses activités.

M. Le Maire explique qu'il s'agit là de la première demande de ce type adressée à la municipalité actuelle. Il rajoute que LOUDEAC COMMUNAUTE exerce la compétence « actions de développement économique ». Le service « Economie » l'a informé que rien n'empêcherait la commune de proposer une aide financière complémentaire. Dans l'attente de confirmations, et sous réserve que la compétence communale soit envisageable, Le Maire convoquera la réunion de la commission « économie et services » en septembre pour en débattre.

5. ENTENTE ALSH

5.1 Validation du renouvellement de l'entente

Christelle URVOIX présente au Conseil Municipal le projet de renouvellement de convention de l'entente. Depuis 2015, le CIAS, soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales, assure la coordination des ALSH (Accueils de loisirs sans hébergement) du territoire intercommunal.

Dans ce cadre, une Entente Intercommunale a été créée, réunissant l'ensemble des gestionnaires ALSH de l'intercommunalité et le CIAS :

- L'Entente Intercommunale du Pays de Corlay
- L'Entente intercommunale de Guerlédan
- La commune de La Motte
- La commune du Mené
- La commune de Loudéac
- Le « Pôle de Proximité » d'Hardouiniais Mené.
- La commune de Plémet
- La commune de Plouguenast-Langast
- La commune de Saint Barnabé (compétence déléguée au CCAS)

- La commune de Trévé
- Le SIVU enfance-jeunesse d'Uzel
- La commune de Plumieux

Ces structures travaillent ensemble afin d'offrir aux familles de la communauté de communes un service homogène.

Il s'agit de renouveler la convention de l'Entente Intercommunale des ALSH pour 3 ans (2024-2026).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Valide** le renouvellement de l'entente pour la période 2024/2026
- ✓ **Autorise** M. Le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

5.2 Validation des tarifs 2024

Depuis 2015, l'entente intercommunale des ALSH du CIAS LOUDEAC Communauté a pour objet l'harmonisation des pratiques de fonctionnement des ALSH, notamment afin de répondre à une attente d'égalité de service aux familles ainsi qu'aux préconisations de la Caisse d'Allocations familiales. L'harmonisation de la tarification fait partie des objectifs de l'entente.

Les 22 janvier et 13 mars 2024, les membres du copil de l'entente intercommunale des ALSH se sont réunis afin de proposer une mise à jour des tarifs. Le 13 mars, il a été proposé d'augmenter le tarif pour les usagers de 0.30 € et ce dans le respect des recommandations de la CAF et de l'évolution de l'indice du coût de la vie :

Quotients	< 550 €	551 € à 700 €	701 € à 900 €	901 € à 1 100 €	1 101 € à 1 303 €	> 1 304 €
½ journée	3.35 €	4.75 €	6.00 €	6.75 €	7.25 €	7.75 €
Journée entière	6.70 €	9.50 €	12.00 €	13.50 €	14.50 €	15.50 €
Tarifs préférentiels à la semaine (5j)	33.50 €	47.50 €	54.00 €	60.75 €	65.25 €	69.75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les tarifs tels que présentés ci-dessus.

5.3 Désignation d'élus référents

Dans le cadre du renouvellement de l'entente pour la période 2024/2026, il est nécessaire de désigner au moins 2 élus référents. En 2021, Christelle URVOIX, Jocelyne LE TINNIER et Roselyne URVOY avaient été désignées par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne référents de l'entente ALSH, Christelle URVOIX, Jocelyne LE TINNIER et Roselyne URVOY.

6. BIBLIOTHEQUE : FREQUENTATION 2023

Christelle URVOIX informe le Conseil Municipal, qu'en 2023, 4745 prêts de livres ont été réalisés et 28 nouveaux adhérents ont été enregistrés. Elle précise que certains abonnements aux revues de jardinage et/ou bricolage vont être arrêtés car trop peu demandés. Enfin, elle explique qu'en partenariat avec la Bibliothèque des Côtes d'Armor, des livres audios seront prochainement proposés.

7. TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

L'arrêté préfectoral du 26 avril 2024 fixe à 2, le nombre de jurés d'assises pour 2024. Le nombre de noms à tirer au sort doit être le triple de celui des jurés. Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (nés après 31/12/2002), ne peuvent être retenues pour la constitution de la liste préparatoire.

Le tirage au sort, effectué à partir de la liste générale des électeurs, a désigné :

- TANGUY Gaëlane
- LE QUELLENEC Nicole
- JEHAN Armand
- MALESTROIT Francine
- HUET Jean-Luc
- BAUBICHET Charles

8. ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN 2024

M. Le Maire propose de compléter le planning des élections.

9. QUESTIONS DIVERSES

9.1 Composteurs

M. Le maire informe les membres du Conseil Municipal que les composteurs seront distribués les samedis 25 mai et 1^{er} juin prochain de 9h00 à 11h30 aux ateliers municipaux (derrière la mairie).

9.2 Courrier

Annie LE GOFF interroge M. Le Maire afin de connaître les suites qui ont été apportées à un courrier adressé au Maire ainsi qu'au Conseil Municipal par des habitants de la Commune.

M. Le Maire explique qu'il s'agit d'une pétition (non datée et sans adresse) relative à l'état de la voirie primaire du lotissement (impasses de la cigogne et des platanes).

M. Le Maire explique que les travaux de voirie définitive n'ont pas encore été entrepris car un lot n'est toujours pas construit et que par conséquent, la voirie pourrait être endommagée pendant les travaux de construction. Considérant qu'aucun budget n'a été alloué pour ses travaux, une étude sera lancée au second semestre.

9.3 Accès armoire de sonorisation de la salle ATHENA

Roselyne URVOY demande dans quelles conditions l'armoire de la sonorisation peut-elle être ouverte. M. Le Maire explique que cette armoire n'est jamais ouverte et que les essais sont à effectuer au moment de l'état des lieux. Il explique que plusieurs réparations ont dû être effectuées sur le matériel qui avait été endommagé lorsque l'accès à la sonorisation était possible.

9.4 Travaux église

Gwénaëlle LAOUENAN interroge M. Le Maire sur les suites données à la réunion de la commission « bâtiments » concernant les travaux de toiture de l'église et Lionel LE SAUX aimerait savoir où en sont les démarches pour la réfection de la toiture.

Concernant les mesures de protection de l'église, M. Le Maire précise que la commission « Bâtiments » et certains consultants extérieurs seront réunis en septembre prochain.

En ce qui concerne les travaux de réfection de la toiture, M. Le Maire annonce que plusieurs entreprises ont été contactées pour proposer un devis et que l'une d'elles se déplacera le vendredi 17 mai prochain.

Gwénaëlle LAOUENAN propose également de contacter l'entreprise GUEGUEN COUVERTURE.

Gwénaëlle LAOUENAN aimerait également connaître l'état d'avancement des travaux d'éclairage ainsi que des travaux de réparation de l'horloge.

M. Le Maire précise que les travaux de changement de l'éclairage ont été effectués mais qu'une intervention complémentaire de l'entreprise est prévue cette semaine pour améliorer le dispositif d'éclairage.

Concernant l'horloge, il explique que malgré plusieurs relances de l'entreprise en charge de ces travaux, celle-ci n'est toujours pas intervenue.

9.5 Climatisation salle ATHENA

Lionel LE SAUX souhaite savoir ce qu'il advient de la réparation du climatiseur de la salle ATHENA (petite salle). M. Le Maire indique que, comme l'ont souhaité les membres de la commission, l'entreprise qui assure la maintenance de ces matériels a été resollicitée pour mettre à jour son devis, mais qu'à ce jour, aucune nouvelle proposition n'a été reçue.

10. AGENDA

Visite des travaux de l'école : lundi 27 mai à 19h00.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le 19 juin 2024 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Secrétaire de séance
VALLEE Martine

Le Maire de LA MOTTE
Henri FLAGEUL